COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du : 18-02-2024

PROCES VERBAL N° 21

Membres Présents :	**Ordre du jour :**
-Mr.GUETTAF TEMAM A/Aziz - Président -Mr. ZENDAGUI Hachemi - Secrétaire -Mr.DJENIDI Omar - Membre -Mr.GHEDJATI Abdelaziz - Membre	- Etude des Affaires Disciplinaires Journées du 16 et 17/02/2024

AFFAIRE 133

Rencontre CRBEO/USCEO- PH/S Du 16.02.2024

Joueur Exclu :

1/–GUERRI OUSSAMA LN° 1277 USCEO Pour Cumul de Cartons suspension d'un (01) match ferme (ART= 103 RG/FAF).

AFFAIRE 134

Rencontre MBEF/IRBEK-PH/S Du 16.02.2024

Joueur Averti :

01/- ANNANI Mohamed Amine LN° 0953 IRBEK
Avert Pour C.A.S.

AFFAIRE 135

RENCONTRE :MCEL /UEA H - S Journée du 16/02/2024

Joueurs Avertis :

1/- BEN AISSA Abel Djalil LN° 0257 MCEL
Avert Pour C.A.S.
2/-CHETIOUI Ammar LN° 0177 UEA
Avert Pour C.A.S.
3/-HAMDI Rabah LN° 0178 UEA
Avert Pour C.A.S.
4/-MIHOUBI Badr Eddine LN° 0174 UEA
Avert Pour C.A.S.

- Une amende de 2500DA est infligée au club MCEL Pour (mauvaise Organisation)
- Une amende de 2500DA est infligée au club UEA Pour (mauvaise Organisation).

AFFAIRE 136

RENCONTRE :WAL /IROD -H/S Journée du 17/02/2024

Joueur Averti :

1/-BEN BRAHIM Mohamed LN° 0332 WAL
Avert Pour C.A.S.

AFFAIRE 137

RENCONTRE :RSF /TRBEO H/S Journée du 16/02/2024

Joueurs Avertis :

1/-KEZZAZ Salah EDDINE LN° 0760 TRBEO
Avert Pour C.A.S.
2/-GUERRI Zouhir LN° 0080 TRBEO
Avert Pour C.A.S.

AFFAIRE 138

RENCONTRE :JEA/ NZEO H/S Journée du 17/02/2024

Joueurs Avertis :

1/–LAALALI NAIM LN°0112 NZEO
Avert Pour C.A.S.
2/–SOUAR Salah LN° 0590 JEA
Avert Pour C.A.S.

Une amende de 2500DA est infligée au club JEA Pour mauvaise Organisation.

AFFAIRE 139

RENCONTRE :JRBEH/ MBEF (U-17) Journée du 17/02/2024

Joueurs Avertis :

1/- BOUBAKER FOUAD LN° 3158 JRBEH

Avert Pour jeu dangereux.

2/-LARBI Brahim LN° 2739 MBEF

Avert Pour jeu dangereux.

- Partie arrêtée suite à l'agression de six(06) joueurs MBEF Par des joueurs de JRBEH (Selon des Certificats médicaux délivrés par un médecin légiste en date du 18/02/2024) et Qui stipule un arrêt d'activité physique et Sport d'une durée allant de 07 A 15 jours

Vu les Pièces versées au dossier

- Par ces motifs et, en application de l'article 98 alinéa C, La Commission de discipline décide :
- Match perdu par pénalités au club JRBEH et en attribue le gain au club MBEF.
  - JRBEH 00 Point 00 But.
  - MBEF 03 Points 03 Buts
- Une amende de 7000DA est infligée au club JRBEH
- En outre, la Commission de discipline décide :
- suspension du Terrain du club JRBEH jusqu'à la fin de Saison (ART = 124 RG/FAF).

AFFAIRE 140

RENCONTRE :OCA/CSC (U-19) Journée du 17/02/2024

Joueur Exclu :

1/- NOUI Sofiane LN° 1158 CSC : pour Agression envers Arbitre directeur de jeu ; suspension d'un (01) An ferme +Une amende de 5000DA (ART = 104 RG/FAF).

***Le Paiement des amendes doit être effectué dans un délai de 30 jours.**

(Soit avant le 18/03/ 2024)

Président de la commission de discipline

Mr. GUETTAF TEMAM A/Aziz